

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 411 00 15135-2856B
Dénomination: ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination: Colle époxy reconstituteur pour métaux
supplémentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: Meccanocar Italia S.r.l.
Adresse: Via San Francesco, 22
Localité et Etat: 56033 Capannoli (PI)
Italy

Tél. +39 0587 609433

Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité. moreno.meini@meccanocar.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Lésions oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient: HYDROQUINONE
 Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence:

P280 Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et savon.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Contient: PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE		
CAS -	35 ≤ x < 37,5	Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 3 H412
CE 701-196-7		
INDEX -		
N° Reg. 01-2120118957-46-XXXX		
1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée		
CAS 52338-87-1	6 ≤ x < 7	Skin Corr. 1 H314, Eye Dam. 1 H318

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)

CE 257-861-2

INDEX -

N° Reg. 01-2120781639-37-XXXX

HYDROQUINONE

CAS 123-31-9

0,5 ≤ x < 0,6

Carc. 2 H351, Muta. 2 H341, Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Acute 1 H400 M=10

CE 204-617-8

INDEX 604-005-00-4

N° Reg. 01-2119524016-51-XXXX

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter aussitôt un médecin.

INGESTION: Faire boire dans la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin. Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin.

INHALATION: Appeler aussitôt un médecin. Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Adopter les précautions appropriées pour le secouriste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS**

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE**

Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants

pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

ESP	España	LÍMITES DE EXPOSICIÓN PROFESIONAL PARA AGENTES QUÍMICOS EN ESPAÑA 2019 (INSST)
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Third edition, published 2018)
NOR	Norge	Fastsatt av Arbeids- og sosialdepartementet 21. august 2018 med hjemmel i lov 17. juni 2005 nr. 62 om arbeidsmiljø, arbeidstid, stillingsvern mv. (arbeidsmiljøloven) § 1-3, § 1-4 og § 4-5
	TLV-ACGIH	ACGIH 2019

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)

PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	7	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,7	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	32,2	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	3,2	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	2,3	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs				
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				1,9 mg/kg bw/d				
Inhalation				6,52 mg/m3				22 mg/m3
Dermique				1,61 mg/kg bw/d				2,7 mg/kg bw/d

1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	9,3	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,93	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,372	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	3,72	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	1,8	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	1,98	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs				
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				0,833 mg/kg bw/d				
Inhalation						17,4 mg/m3		5,8 mg/m3
Dermique						4,8 mg/kg bw/d		2,33 mg/kg bw/d

HYDROQUINONE

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	2				
VLEP	FRA	2				
WEL	GBR	0,5				
TLV	NOR	0,5				
TLV-ACGIH		1				

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)

Valeur de référence en eau douce	0,057	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,057	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,49	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,049	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	0,71	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,064	mg/kg

Santé –**Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				0,6 mg/kg bw/d				
Inhalation				1,05 mg/m3				2,1 mg/m3
Dermique				1,66 mg/kg bw/d				3,33 mg/kg bw/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie III (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter une visière à capuche de protection avec lunettes hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)**CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE**

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE

Portez des gants résistants aux produits chimiques tels que le caoutchouc, le néoprène ou le vinyle et des vêtements de travail à manches longues.

1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

Des gants en néoprène, des gants imperméables résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent toujours être portés lors de la manipulation de produits chimiques si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire.

HYDROQUINONE

Protection des mains: gants en caoutchouc, gants à manches longues.

Les gants de protection sélectionnés doivent répondre aux spécifications de la Directive UE 89/686 / CEE et à la norme EN 374 qui en dérive.

Veillez respecter les instructions de perméabilité et de temps de pénétration fournies par le fournisseur de gants. Tenez également compte des conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et de temps de contact.

Les gants doivent être jetés et remplacés s'il y a des signes de dégradation ou d'innovation chimique.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat Physique	pâteux
Couleur	neutre
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas applicable
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible
Point initial d'ébullition	> 250 °C
Intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	250 °C
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	Pas disponible
Solubilité	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)

Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	20,5 mm ² /sec (40°C)
Propriétés explosives	Pas disponible
Propriétés comburantes	Pas disponible

9.2. Autres informations

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE

Oxydants, acides.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

HYDROQUINONE

Chaleur, flammes et étincelles.
Électricité statique
Évitez la formation de poussière

10.5. Matières incompatibles

1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

Acides organiques (par exemple acide acétique, acide citrique, etc.).

Acides minéraux.

hypochlorite de sodium

La réaction avec les peroxydes peut provoquer une décomposition violente du peroxyde, ce qui pourrait provoquer une explosion.

Agents oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, sulfure d'hydrogène, dioxyde de soufre, trioxyde de soufre.

1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)

Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)
Oxydes d'azote (NO_x)
L'oxyde d'azote peut réagir avec les vapeurs d'eau pour former de l'acide nitrique corrosif.
Ammoniaque

HYDROQUINONE

En cas de dégagement de combustion ou de décomposition thermique (pyrolyse): gaz toxique.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange:
Non classé (aucun composant important)
LD50 (Oral) du mélange:
Non classé (aucun composant important)
LD50 (Dermal) du mélange:
Non classé (aucun composant important)

HYDROQUINONE

LD50 (Or.) 302 mg/kg Rat

LD50 (Der) > 900 mg/kg Rat

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)

PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE

Méthode: OCDE 401

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Charles River; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: Non classé

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Albino Charles River; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: Non classé

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 402

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: Non classé

1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.1

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 env. 5 126 mg / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.3

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50 env. 2 050 mg / kg pc

HYDROQUINONE

Méthode: OCDE 401

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Oral

Résultats: DL50> 375 mg / kg pc

Méthode: OCDE 402

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50> 2000 mg / kg pc

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Aucune des réponses aux critères de classification de la classe de danger

PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: Non classé

1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non corrosif

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)

Provoque des lésions oculaires tombes

PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 405

Fiabilité: 2

Espèce: lapin (albinos de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: Non classé

1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: Catégorie 1 (effets irréversibles sur l'œil)

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisant pour la peau

Peut produire une réaction allergique.Contient:HYDROQUINONE

PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE

Méthode: OCDE 429

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (CBA / J; femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: Sensibilisant

1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 406

Fiabilité: 1

Espèce: cobaye (mâle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

HYDROQUINONE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 429

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (CBA; femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: Sensibilisant

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Aucune des réponses aux critères de classification de la classe de danger

PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE

Méthode: test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: S. typhimurium

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

Méthode: test in vitro OCDE 473

Fiabilité: 1

Espèce: hamster chinois (mâle / femelle)

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 474

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)

Fiabilité: 1
Espèce: Souris (mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs

HYDROQUINONE

Méthode: test in vitro OCDE 473
Fiabilité: 1
Espèce: Lymphocytes
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique
Méthode: test OCDE 489 in vivo
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HYDROQUINONE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 453
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: LOAEL = 50 mg / kg pc / jour

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité
HYDROQUINONE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 478
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (CRL; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs (fertilité)

Effets néfastes sur le développement des descendants
HYDROQUINONE

Méthode: EPA OTS 798.4900
Fiabilité: 1
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs (développement)

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)

1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

HYDROQUINONE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE

Méthode: OCDE 408

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL = 75 mg / kg pc / jour

1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

Méthode: OCDE 407

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL ca. 500 mg / kg pc / jour

HYDROQUINONE

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL = 50 mg / kg pc / jour

Référence bibliographique: Toxicité et cancérogénicité de l'hydroquinone chez les rats F344 / N et les souris B6C3F1, Kari FW, Bucher J, Eustis SL, Haseman JK, Huff JE (1992)

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 411

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: NOAEL masculin = 73,9 mg / kg pc / jour, NOAEL féminin = 109,6 mg / kg pc / jour

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est nuisible pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)**12.1. Toxicité**

HYDROQUINONE

LC50 - Poissons	0,044 mg/l/96h Danio rerio
EC50 - Crustacés	0,13 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	17 mg/l/72h Chlorococcales

1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

LC50 - Poissons	> 1000 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	93 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 100 mg/l/72h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	> 100 mg/l/72h

PRODUITS DE RÉACTION DE
PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-
CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE
L'ACIDE SULFIDIQUE

LC50 - Poissons	87 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	12 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	> 733 mg/l/72h

12.2. Persistance et dégradabilité

HYDROQUINONE

Facilement dégradable dans l'eau, 70% en 14 jours.

HYDROQUINONE

Solubilité dans l'eau > 10000 mg/l

Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

HYDROQUINONE

Coefficient de répartition : n-octanol/eau	0,59
BCF	3,162

12.4. Mobilité dans le sol

HYDROQUINONE

Coefficient de répartition : sol/eau	1,585
---	-------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)**RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

PRODUITS DE RÉACTION DE PENTAÉRITRITOL, PROPOSSYLATE ET 1-CHLORE-2,3-ÉPOXYPROPANE AVEC DE L'ACIDE SULFIDIQUE

Éliminez tous les déchets et équipements contaminés conformément à toutes les réglementations fédérales, étatiques et locales en matière de santé et d'environnement.

Ne laissez pas le matériau contaminer le système d'eau souterraine. Ne pas contaminer les eaux de surface.

1,3-bis [3- (diméthylamino) propyl] urée

Jeter le récipient et le contenu non utilisé conformément aux exigences locales et locales.

HYDROQUINONE

Il ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Ne jetez pas avec les ordures ménagères.

Il doit être incinéré dans une usine d'incinération appropriée en possession d'une autorisation délivrée par les autorités compétentes.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU

Pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

Pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE

: Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit

Point 3

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

:

Aucune

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange

/
des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Carc. 2	Cancérogénicité, catégorie 2
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
Skin Corr. 1	Corrosion cutanée, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition

ADHÉSIF ÉPOXY POUR MÉTAUX (B)

- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
 3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
 4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
 15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
 16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
 - Handling Chemical Safety
 - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
 - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
 - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
 - Site Internet IFA GESTIS
 - Site Internet Agence ECHA
 - Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.

Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Modifications par rapport à la révision précédente.

Des modifications ont été apportées aux sections suivantes:

01 / 02 / 03 / 06 / 08 / 10 / 11 / 12 / 13 / 16.